

ARRÊTÉ MUNICIPAL
P18 - 2026

**Portant restrictions temporaires de stationnement Place Niederaussem
« course solidaire pour le Ghana »**

LE MAIRE DE VAL DE BRIEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la manifestation « Course solidaire pour le Ghana » organisée par le Groupe Alternance Metz et l'association Terre de Lumière, prévue le samedi 25 avril 2026 de 10 heures à 14 heures au plan d'eau de la Sangsue à Val de Briey,
Vu la demande des organisateurs visant à réserver une dizaine de places de stationnement situées place Niederaussem, face au plan d'eau de la Sangsue,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation,
Considérant qu'il convient, pour permettre le bon déroulement de cet événement, de réserver des emplacements de stationnement sur la place Niederaussem,
Considérant qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la tranquillité et le bon ordre publics,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur une dizaine de places situées place Niederaussem, face au plan d'eau de la Sangsue à Val de Briey, le samedi 25 avril 2026 de 9h00 à 14h00.

Ces emplacements seront réservés exclusivement aux organisateurs de la manifestation intitulée « *Course solidaire pour le Ghana* », conformément au plan annexé au présent arrêté (*voir plan*).

ARTICLE 2 : Les services techniques de la commune de Val de Briey sont chargés de la mise en place de la signalisation temporaire réglementaire.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément aux dispositions en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture, à la Police Nationale de Val de Briey, à la Police Municipale, aux services techniques de la commune, au président de l'association terre de lumière.

Fait à Val de BRIEY, le 30 mars 2026.


Le Maire de Val de Briey,

Christophe ROOS

